



المديرية المساعده للتكوين في الدكتوراه، للبحث العلمي و التطوير التكنولوجي، للابتكار و الترقية المقاولاتية

Note aux candidats (es) retenus (es) au concours de doctorat

Les candidats (es) retenus (es) au concours de doctorat du 08/02/2023 à 13h00, sont tenus (es) de respecter les consignes importantes suivantes :

- 1-Se munir obligatoirement de la carte d'identité nationale, de la convocation, d'un stylo unique (noir ou bleu) et d'une calculatrice.
- 2- Les candidats doivent être présents à l'entrée de la salle d'examen vingt minutes au moins avant l'heure prévue pour le début de l'épreuve.
- 3- Les candidats doivent déposer dans le fond de la salle d'examen, avant l'ouverture de l'épreuve, tous dossiers, téléphone portable, classeurs, ouvrages, documents manuscrits ou imprimés, sac,qu'ils auraient apportés avec eux ; ils ne peuvent les récupérer qu'en fin d'épreuve.
- 4-Le candidat doit impérativement prendre la table qui lui a été réservée.
- 5-Les candidats retardataires ne pourront être admis que dans la limite d'un quart d'heure après le début de l'épreuve. Ils ne bénéficieront pas de temps de composition supplémentaire.
- 6-Tout échange de stylos, de calculatrice ou tous autres articles est strictement interdit.
- 7-Il est strictement interdit d'utiliser l'effaceur.
- 8-L'insertion d'une feuille de brouillon dans une copie d'examen lors de sa remise est interdite.
- 9-Les candidats ne sont autorisés à quitter la salle d'examen qu'après une demi-heure d'épreuve.
- 10- Tout candidat présent à une épreuve doit, lorsqu'il quitte la salle d'examen, remettre à un surveillant sa copie d'examen, même blanche.

